

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté du Maire n°2024-135



Le Maire de la Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-1 et suivants ainsi que l'article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de l'entreprise Déménageurs Rennais, chargée du déménagement,

Considérant que pour le déménagement de Monsieur et Madame Moulin 17 avenue Paul Laurent par l'entreprise nécessite la réglementation du stationnement et de la circulation,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit au 17 Avenue Paul Laurent 42610 Saint Romain le puy , le camion porteur empiétant sur la chaussée , la circulation sera alternée le mercredi 16 octobre 2024 de 08H00 à 16H00

ARTICLE 2 : Une signalisation par panneaux sera mise en place, sous la responsabilité de l'entreprise Déménageurs Rennais

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs

Et par ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune
- Monsieur Moulin

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 14 octobre 2024

Le Maire,

Christian SOULIER

